



Le CWBP publié le 1^{er} janvier !

L'année 2012 se termine en beauté: avec l'arrivée du Guide de référence pour l'Etude de Risques (GRER), tous les guides du Code Wallon de Bonnes Pratiques (CWBP) sont désormais disponibles. Celui-ci sera publié au 1^{er} janvier 2013 et le décret sols sera donc opérationnel dès cette date. Par ailleurs, la formation organisée en novembre dernier dans les locaux de l'ISSeP et consacrée au CWBP (à l'exception du GRER), a rencontré un vif succès. Elle sera donc reprogrammée les 7 et 8 février.

Il est né le... GRER!

Le [GRER](#) décrit la méthodologie qui doit être appliquée pour la réalisation de l'étude de risques. Il revêt une importance particulière dans la politique d'assainissement en ce sens qu'il constitue l'outil permettant de définir, dans le cadre des pollutions historiques, s'il y a menace grave.

Le GRER constitue un outil d'aide à la décision pour la gestion d'un terrain pollué, permettant d'évaluer la compatibilité de la pollution existante avec l'usage actuel ou futur prévu pour le terrain, et d'optimiser les décisions relatives à son assainissement si celui-ci s'avère nécessaire.

Le [GRER](#) se compose de quatre parties présentant respectivement :

- PARTIE A : la méthodologie générale d'application pour les études des risques ;
- PARTIE B : la méthodologie d'évaluation des risques pour la santé humaine ;
- PARTIE C : la méthodologie d'évaluation des risques pour les eaux souterraines (risques de lessivage et de « dispersion ») ;

- PARTIE D : la méthodologie d'évaluation des risques pour les écosystèmes.

Une démarche en deux paliers s'applique distinctement aux trois types de risques : santé humaine, eaux souterraines et écosystèmes :

- une évaluation simplifiée des risques (ESR), aboutissant à préciser le(s) type(s) de risques pertinent(s) et ceux qui peuvent être déclarés acceptables, à l'aide d'outils simples à caractère conservatoire ;
- une évaluation détaillée des risques (EDR), recourant à la modélisation et éventuellement à des mesures spécifiques afin de prendre en compte l'ensemble des caractéristiques du site et des pollutions présentes et donc de mieux cibler les zones à traiter ainsi que de peaufiner les objectifs d'assainissement dans une logique économiquement soutenable.

Le guide précise bien entendu les occurrences de mise en œuvre de l'une et/ou l'autre en fonction des connaissances a priori.

Le GRER est complété par :

- un outil informatique pour la réalisation de l'ESR ;
- le logiciel de modélisation des risques pour la santé humaine « RISC HUMAN v3.3 » pour la réalisation de l'EDR. Ce logiciel de modélisation est utilisé avec les fichiers « GRER DECEMBRE 2012.lnd » et « GRER DECEMBRE 2012.sub » afin de disposer d'une méthodologie en cohérence avec la méthodologie appliquée pour le calcul des normes de l'annexe 1 du décret ;
- une [notice](#) relative aux modalités d'application du GRER.

L'outil informatique relatif à l'ESR et les fichiers associés à l'EDR sont disponibles [ici](#).

Le logiciel de modélisation des risques RISC HUMAN v3.3 ou une mise à jour d'une version antérieure de ce logiciel peuvent être commandés jusqu'au 30 juin 2013 auprès du VAN HALL LARENSTEIN à l'aide du présent [formulaire](#).

Donc le CWBP est mis à disposition et publié au 1^{er} janvier 2013

Le GRER constitue la dernière pièce fondamentale du CWBP. Le CWBP sera donc officiellement publié au 1^{er} janvier 2013.

Conséquence immédiate : la montée en opérationnalité du décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols (le « décret sols ») franchit un nouveau pas. Dorénavant les études d'orientation peuvent être introduites.

Cette publication ne signifie pas pour autant la fin de la veille technico-administrative. En effet, la vocation des guides est d'être évolutive en fonction de l'expérience acquise progressivement par tous les acteurs concernés. Des mises à jour seront dès lors proposées dans le futur.

Le CWBP est donc constitué des cinq guides suivants:

- le « guide de référence pour l'étude d'orientation »,
- le « guide de référence pour l'étude de caractérisation »,
- le « guide de référence pour l'étude de risques »,
- le « guide de référence pour le projet d'assainissement »,
- le « guide de référence pour l'évaluation finale ».

Afin de faciliter la tâche des experts, les tables des matières des rapports relatifs aux [étude d'orientation](#) et de [caractérisation](#), complétées par une série de tableaux, sont mises à disposition.

Pour les opérateurs qui souhaiteraient déposer très rapidement une étude, nous vous informons que nos bureaux seront fermés le 2 janvier. Il faudra donc attendre le 3 janvier !

Par ailleurs, pour mieux répondre aux questions des experts, un formulaire sera bientôt mis en ligne.

Confusion à éviter

Il nous revient qu'une confusion semble s'installer chez certains entre la publication du CWBP et la mise en œuvre de l'article 21. Ce dernier n'est toujours pas activé. Il ne le sera que lorsque le gouvernement fixera la date d'entrée en vigueur (conformément à l'article 99 du « décret sols »).

Une nouvelle formation pour le CWBP

La DPS, FEDEXSOL et l'ISSeP ont proposé en novembre une formation de deux jours consacrée au CWBP (à l'exception du GRER). Les commentaires ont été très largement favorables et montrent une bonne adéquation entre les différents souhaits et attentes des acteurs du secteur. Seul bémol : le nombre de places était limité à 100 et les candidats étaient beaucoup plus nombreux. Devant le succès rencontré par la session de novembre, une nouvelle édition sera proposée les 7 et 8 février.

Pratiquement :

Lieu et date :

A l'ISSeP (Liège), les 7 et 8 février, de 9 h à 16 h 30.

Coût pour la formation :

-Membres Fedexsol : 200 euros.

-Autres : 250 euros.

Paiement à réaliser sur le compte FEDEXSOL - n° 350-1027000-83 (Ne pas oublier la communication suivante : Nom du bureau - Nom(s) du (des) participant(s))

Inscriptions :

Par email : info@fedexsol.be

en mentionnant les indications suivantes :

Nom du bureau :

Nombre de personne(s) participant(s) :

Nom de la (des) personne(s) participant(s) :

Date limite d'inscription :

28 janvier 2013

Programme provisoire

7 février 2013: Présentation du GREO et du GREC

9 h 00 : Accueil des participants

Mot d'introduction

Contexte général CWBP (DPS)

Exposition d'un cas d'étude (FEDEXSOL)

Données administratives (DPS)

Données historiques (CHST)

Pause

Présentation du GREO (ISSeP)

Application des stratégies EO au cas d'étude (FEDEXSOL)

Conclusions de l'EO avec le MCS et le Certificat (DPS)

Repas

Présentation du GREC (ISSeP)

Application des stratégies EC au cas d'étude et élaboration du MCSC (FEDEXSOL)

Présentation du contenu des rapports (DPS)

16 h 00 -16 h 30 : Questions réponses.

Vendredi 8 février : Présentation du GRPA et du GREF

9 h 00 : Accueil

Rappel du MCS (FEDEXSOL)

Présentation du GRPA (ISSeP)

Pause

Mise en parallèle des techniques et des variantes (FEDEXSOL).

Présentation du GREF (ISSeP)

Réalisation de l'EF du cas d'étude (FEDEXSOL)

Repas

Présentation du contenu des rapports (DPS)

Présentation du Certificat de Contrôle du Sol (DPS)

Questions réponses

16 h 00 : **Mot de la fin**

Si vous désirez vous désinscrire de la newsletter « novum sub sole », envoyez simplement un mail à l'adresse edimestre.dps.dgarne@spw.wallonie.be. Nous traiterons votre demande de désinscription dans les plus brefs délais.

Dans sa volonté d'établir des contacts réguliers et constructifs, la DPS a décidé de publier une newsletter à l'attention des experts.

Il s'agit de vous présenter les évolutions quant à la mise en œuvre du décret relatif à la gestion des sols, les changements intervenus dans la législation, de vous offrir quelques trucs et astuces mais également de répondre aux questions les plus souvent posées.

« Nove sub solum », la newsletter de la DPS, est distribuée gratuitement aux principaux acteurs techniques du Décret Sols. Merci à tous les nouveaux lecteurs qui nous rejoignent pour ce numéro.

